BROCANTE SOLIDAIRE A GAGNY LE SAMEDI 20 DECEMBRE 2025 AU GYMNASE JULES FERRY A GAGNY (93)

Règlement:

La participation à la brocante implique l'acceptation du présent règlement.

La vente de nourriture, de boissons ou de produits alimentaires est strictement interdite. De même, la vente d'objets neufs ou issus d'une activité commerciale n'est pas autorisée : seuls les objets personnels et usagés peuvent être proposés.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, d'absence ou d'annulation liée à des conditions météorologiques ou à tout autre motif indépendant de l'organisation.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque particulier ne peut participer qu'à deux brocantes par an sur le territoire national. Les exposants s'engagent à respecter cette règle et à fournir les justificatifs demandés (pièce d'identité, justificatif de domicile).

- Lieu: Gymnase Jules Ferry, rue Albert Camus 93220 Gagny
- **Horaires**: Installation à partir de 9h30 Vente à partir de 10h à 17H00

¶ Informations sur la brocante

- Tarif d'emplacement :
 - o 15 euros pour les habitants de Gagny pour une table
 - o 20 euros pour les personnes extérieures pour une table
- Superficie d'un emplacement : table de 2 m environ
- Nombre de tables.....table(s) soit €

Informations sur l'exposant

•	Nom:
•	Prénom:
•	Adresse:
•	Code postal : Ville :
	Téléphone :
	Adrassa a-mail ·

Inscription

sur place ou par courrier à l'adresse suivante : **1 rue Molière 93220 Gagny** à joindre :

- Règlement par chèque au bénéfice de l'association : JSF (justice and sustainable futur)
- Copie de la CNI
- Justificatif de domicile pour les habitants de Gagny

Le	à	Signature
----	---	-----------